

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

16 février 2012

SOMMAIRE

Adenium Sicav	19831	Food and Wine S.à r.l.	19844
AIPP Pooling I S.A.	19872	GELF Emerald (Lux) S.à r.l.	19841
Alcentra SV S.à r.l.	19872	Hines - Moorfield Brindley 100 S.à r.l.	19860
Aldebaran Sociaty S.A.	19827	Jiguga S.A.	19826
Alison Investments S.A.	19853	Kergral S.A.	19840
APN CF (No. 1) SICAV-FIS	19833	LMH, Lux-Massiv-Haus Sàrl	19838
Beezway S.à r.l.	19840	Management 4 You s.à r.l.	19872
Belgard S.A.	19833	MDD Construction S.A.	19856
BGP Investment S.à.r.l.	19860	Nopco S.A.	19835
BioFish S.A.	19855	Optifin S.A.	19839
Camden Town Investment S.A.	19871	Pano S.A.	19841
Caprice S.A.	19843	Patrizia Real Estate 34 S.à r.l.	19848
Cedar Logistics S.à r.l.	19862	Pimco Luxembourg III S.A.	19827
C.H.E. International Softwares	19835	Pimco Luxembourg S.A.	19846
Clouse S.A.	19863	Radar Executive S.A.	19865
Colsco Luxembourg S.à r.l.	19860	Rock Ridge RE 14	19832
CPB Invest Co. S.à r.l.	19861	ROLLINGER Chauffage/Sanitaire	19861
Credit Suisse Microfinance Fund Manage- ment Company	19864	Safetiroute	19841
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	19846	Shorinvest S.A.	19862
DELTA-P. S.A.	19852	Suzerain Real Estate Holdings	19826
Energy Asset Management S.à r.l.	19863	Treelogy S.A.	19843
Fagolux S.à r.l.	19834	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	19871
Financière de Gestion du Luxembourg S.A.	19834	Troy Capital S.A.	19836
Financière Lafayette S.C.A.	19844	Vasco International S.à r.l.	19834
Financière Victor III S.à.r.l.	19851	Vion Finance S.à r.l.	19829
FK Holding 1 S.à r.l.	19832	Worldwide Euro Protection	19863

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012006003/11.

(120006022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Jiguga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.022.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Henri FELICETTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "JIGUGA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.022, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 29 novembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 27 septembre 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-), divisé en trois cent soixante-dix (370) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. FELICETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011 LAC/2011/58906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005100/53.

(120004767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Aldebaran Sociaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.384.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse du commissaire aux comptes a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330 a été également modifiée. Son adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005504/13.

(120005784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pimco Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.809.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing int Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, located at 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company ("société anonyme") existing under the name of "PIMCO LUXEMBOURG III S.A.", with registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 140.809, incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated July 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2114 of September 1st, 2008.

2. That the corporate capital of the public limite company "PIMCO LUXEMBOURG III S.A." is currently set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro each, all entirely paid up.

3. That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "PIMCO LUXEMBOURG III S.A.".

4. That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "PIMCO LUXEMBOURG III S.A." which has discontinued all activities.

5. That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "PIMCO LUXEMBOURG III S.A.".

6. That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7. That the liquidation of the dissolved public limited company "PIMCO LUXEMBOURG III S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8. That full and entire discharge is granted to the directors of the dissolved company for the performance of their mandates.

9. That the share register has been cancelled.

10. That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, situé au 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme «PIMCO III LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au section B numéro 140.809, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2114 du 1^{er} septembre 2008.

2. Que le capital social de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG III S.A.» s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par action, toutes les actions ont été entièrement libérées.

3. Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG III S.A.».

4. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG III S.A.», qui a interrompu ses activités.

5. Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG III S.A.».

6. Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7. Que la liquidation de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG III S.A.» est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9. Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59122. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005229/98.

(120004930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.670.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December, before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

VION LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.636 (the Sole Shareholder), being the Sole Shareholder of VION FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.670, and having a share capital of EUR 183,862,500.- (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 12, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1478 on October 12, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is hereby represented by Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at one hundred eighty-three million eight hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 183,862,500.-) represented by one million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and twenty-five (1,838,625) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

II. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-three million seven hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 183,712,500.-),

in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of one hundred eighty-three million eight hundred sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR 183,862,500.-) represented by one million eight hundred thirty-eight thousand six hundred and twenty-five (1,838,625) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-)

by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one million eight hundred thirty-seven thousand one hundred and twenty-five (1,837,125) shares (the Redeemed Shares), with a payment in cash to the Sole

Shareholder of the nominal value of such Redeemed Shares in an aggregate amount of one hundred eighty-three million seven hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 183,712,500.-) (the Redemption Price).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall, in its relevant part, henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) represented by one thousand and five hundred (1,500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

[...]

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le treizième jour de décembre, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

VION LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.636 (l’Associé Unique), étant l’Associé Unique de VION FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.670 et dont le capital social s’élève à EUR 183.862.500,-(la Société).

La Société a été constituée le 12 juillet 2002 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1478 du 12 octobre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière le 22 novembre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’Associé Unique est ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, lequel est fixé à cent quatre-vingt-trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 183.862.500,-) représenté par un million huit cent trente-huit mille six cent vingt-cinq (1.838.625) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-).

II. L’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d’un montant de cent quatre-vingt-trois millions sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 183.712.500,-)

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 183.862.500,-) représenté par un million huit cent trente-huit mille six cent vingt-cinq (1.838.625) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, à cent cinquante mille Euro (EUR 150.000,-)

par le rachat et l'annulation subséquente par la Société d'un million huit cent trente-sept mille cent vingt-cinq (1.837.125) parts sociales (les Parts Sociales Rachetées),

contre un paiement en numéraire en faveur de l'Associé Unique équivalent à la valeur nominale de ces Parts Sociales Rachetées d'un montant global de cent quatre-vingt-trois millions sept cent douze mille cinq cents Euro (EUR 183.712.500,-) (le Prix de Rachat).

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais, dans sa partie pertinente, la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille Euro (EUR 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées»

[...]

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (i) pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) pour pourvoir à toutes les formalités s'y rattachant, le cas échéant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 2000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011/56333. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005332/128.

(120004734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Adenium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.624.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire au 23 décembre 2011:

- Le Conseil d'Administration prend note des démissions des Administrateurs suivants:

* Monsieur Massimo Paolo Gentili, avec date d'effet au 13 décembre 2011;

* Monsieur Daniele Muneroni, avec date d'effet au 22 décembre 2011.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sante Jannoni, Président du Conseil d'Administration, à compter du 23 décembre 2011.

En conséquence, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sant Jannoni, Président et Administrateur;

- Monsieur Andrea Toschi;

- Monsieur Alberto Ciaperoni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012005498/21.

(120005464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.539.

—
Extrait des contrats de transfert de parts sociales datés du 9 janvier 2012:

Suite aux contrats de cession de parts sociales datés du 9 janvier 2012, (i) Monsieur Dennis Robertson, né le 19 juin 1953 à Montrose, Ecosse, domicilié professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), et (ii) Madame Laurence Lhote, née 1^{er} avril 1964 à Mons, Belgique, domiciliée professionnellement au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), ont transféré leurs parts sociales au profit de KPMG Luxembourg S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant pour siège social le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133, comme suit:

- Monsieur Dennis Robertson cède 5.000 parts sociales de 1 EUR chacune à KPMG Luxembourg S.à r.l.; et
- Madame Laurence Lhote cède 1.000 parts sociales de 1 EUR chacune à KPMG Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012005694/20.

(120005373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rock Ridge RE 14, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.244.

—
a) Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rock Ridge RE 14

Signature

Référence de publication: 2012006653/30.

(120006081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.306.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé APN CF (No. 1) SICAV-FIS, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite sous le numéro B 138.306 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 du 30 mai 2008,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 16 avril 2008, LAC/2008/15694, aux droits de 1.250.- € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 9 mai 2008 sous le numéro L080067607, une erreur matérielle s'est glissée dans la version française de l'acte en ce qui concerne la fonction de la société Deloitte S.A..

En effet, il y a lieu de rectifier le point 3. des résolutions de l'associé unique dans la version française de l'acte, qui aurait dû se lire comme suit:

«3) Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895, est nommé réviseurs d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le second mardi du mois de décembre 2014.»

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55011. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005514/28.

(120005506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Belgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.407.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012, LAC/2012/712, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BELGARD S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 34407 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 29 janvier 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1635 du 14 novembre 2002.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jean SECKLER, prénommé, en date du 17 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005541/26.

(120006070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.120.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social 4 rue de la Poste, L-8038 STRASSEN, le 15 décembre 2011 à 11 heures

Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la cession de 85 (quatre vingt cinq) parts sociales, établie en date 15 décembre 2011 entre

le Cédant: Monsieur Michel Antoine, demeurant à 4 rue de la Poste L-8038 Strassen

et le Cessionnaire: Madame Françoise ANTOINE-GOOSSE, demeurant à 4 rue de la Poste L-8038 Strassen

Il est rappelé que le Gérant de la société est: Madame Françoise ANTOINE-GOOSSE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012005665/19.

(120005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Vasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.199.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011, LAC/2011/59280, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée établie à 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg sous la dénomination de "VASCO INTERNATIONAL S.à r.l., en liquidation volontaire", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.199, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 7 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés le 27 mai 2002 par extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 du 23 août 2002.

La liquidation de la société a été décidée par acte du notaire soussigné en date du 20 janvier 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 26 février 2010.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir des présentes au L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006085/24.

(120005708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

F.G.D.L., Financière de Gestion du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.565.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005666/9.

(120005503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

C.H.E. International Softwares, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.999.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 septembre 2011 de révoquer Monsieur Philippe ROUDIER de son mandat d'administrateur, avec effet au 21 septembre 2011.

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe ANTINORI de son mandat d'administrateur, avec effet au 21 septembre 2011.

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Edouard MAIRE de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 21 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012005564/15.

(120005930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Nopco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 56.843.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOPCO S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.843 (NIN 1996 2217 942),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 30 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 du 12 juin 1998;

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 13 février 1999;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 16 juin 2003;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 19 janvier 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel DIPPOLITO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Rapport du commissaire vérificateur. L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur. Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089 de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. Clôture de la liquidation. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société NOPCO S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, S. DIPPOLITO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005188/68.

(120004914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Troy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.827.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

CORNET TRUSTEES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 132 Quay House, South esplanade, St Peter Port, GY1 4EJ Guernsey, registered with the Companies' register of Guernsey under the number 34284,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given under private seal on 29 December 2011,

which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "TROY CAPITAL S.A.", a société anonyme, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B number 117827, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 27 June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1773 of 22 December 2006.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the share capital of the company amounts to thirty-one thousand (31,000.) Euro, divided into 15,500 shares with a nominal value of two (2.-) Euro per share, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "TROY CAPITAL S.A.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "TROY CAPITAL S.A.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"CORNET TRUSTEES LIMITED", une société constituée et existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à P.O. Box 132 Quay House, South esplanade, St Peter Port, GY1 4EJ Guernsey, immatriculée auprès du registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 34284,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 29 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "TROY CAPITAL S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117827, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1773 du 22 décembre 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur de deux euros (EUR 2.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "TROY CAPITAL S.A.", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "TROY CAPITAL S.A.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005317/92.

(120004879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

LMH, Lux-Massiv-Haus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 108.597.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Edgar HOFFMANN, Immobilienmakler, geboren in Baumholder/Birkenfeld (Bundesrepublik Deutschland), am 8. Juli 1958, wohnhaft in D-66871 Thallichtenberg, Ringstraße 12.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LMH, LUX-MASSIVHAUS SARL", mit Sitz in L-7243 Bereldingen, 33, rue du X Octobre, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 108.597, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLLITOR, mit dem Amtssitz in Düdelingen, am 18. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1165 vom 8. November 2005,

und dass deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2098 vom 29. August 2008.

2. Dass das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

3. Dass der Komparsent Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft ist.

4. Dass der Komparsent, als Alleingesellschafter, (der "Alleingesellschafter"), beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

5. Dass der Alleingesellschafter erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

6. Dass der Alleingesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

7. Dass der Alleingesellschafter dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage erteilt.

8. Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren bei Herrn Edgar HOFFMANN in D-66871 Thallichtenberg, Ringstraße, 12, aufbewahrt werden.

9. Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft "LMH, LUX-MASSIV-HAUS SARL" festgestellt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Kompargent zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. HOFFMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59120. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005131/53.

(120004898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Optifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.053.

L'an deux mille onze.

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIFIN S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.053 (NIN 2006 2205 823),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 945 du 13 mai 2006.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François SCHMITT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société OPTIFIN S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces deniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, C. BORTOLOTTI, F. SCHMITT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005202/53.

(120004870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Beezway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.931.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 18 novembre 2011 que Securum Advisors Ltd, associé de la société Beezway S.a r.l., a transféré 5.500 [cinq mille cinq cents] parts sociales de la société Beezway S.a r.l. à Editor D.O.O..

Suite à ces transferts, les parts sociales de Beezway S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A.

* 7.000 parts sociales

- Editor D.O.O.

* 5.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005530/17.

(120005900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Kergal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 30.574.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 décembre 2011, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Christine RACOT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Madame Marie-Laurence THILL a été nommée aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pour: KERGRAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012006517/24.

(120006344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Safetiroute, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 14.746.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012006006/11.

(120006013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

GELF Emerald (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 141.468.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF European Holdings (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012005720/20.

(120006059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.841.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "PANO S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66841, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 4 janvier 1999,

et dont la devise d'expression du capital social a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1342 du 16 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monika HECK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, M. HECK, R. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011 LAC/2011/59111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005219/91.

(120004797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Caprice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 38.860.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CAPRICE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2011 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005587/17.

(120005536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Treelogy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.673.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société Financial Promotion Limited, avec siège social à SG1 3EE Hertfordshire (Royaume-Uni), Kestrel HOUSE, Primett Road, Stevenage, inscrite au Registre du Commerce de Cardiff sous le numéro 6785111,

ici représentée par son directeur Frank AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2009, habilité à engager la société par sa seule signature.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

- 1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de TREELOGY S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149.673, constituée suivant

acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2553 du 31 décembre 2009,

et dont le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- €), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1815. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012006074/44.

(120005227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005689/10.

(120005517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Food and Wine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.119.

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Henri SCHAMMEL, pilote, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare,

2) Monsieur Guy Jean dit Goy FELTES, pilote, demeurant à L-6380 Savelborn, maison 7,

3) Monsieur Joao Nuno SOARES PEREIRA, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue,

4) «CATHAY IMPEX S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 141.680, représentée par son gérant unique Monsieur Daniel SCHAMMEL, prénommé,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1) Monsieur Daniel SCHAMMEL, prénommé, est l'unique associé de la société à responsabilité limitée "Food and Wine S.à r.l.", avec siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro

309 du 12 février 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.119, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2) L'associé unique décide de supprimer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) et de les remplacer par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

3) L'associé unique décide de procéder à une augmentation du capital social à concurrence de deux mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 2.937,50) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à quinze mille quatre cent trente-sept euros cinquante cents (EUR 15.437,50) par la création et l'émission de deux cent trente-cinq (235) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune, ayant les mêmes privilèges et avantages que les parts sociales existantes.

4) Les deux cent trente-cinq (235) parts sociales ainsi créées ont été libérées par apports en numéraire et souscrites comme suit:

- Monsieur Goy FELTES, prénommé, déclare souscrire à soixante (60) des nouvelles parts sociales émises pour un montant de sept cent cinquante euros (EUR 750,00), assorties d'une prime d'émission totale de dix neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 19.250,00);

- Monsieur Joao Nuno SOARES PEREIRA, prénommé, déclare souscrire à soixante-quinze (75) des nouvelles parts sociales émises pour un montant de neuf cent trente-sept euros cinquante cents (EUR 937,50), assorties d'une prime d'émission totale de vingt-quatre mille soixante-deux euros cinquante cents (EUR 24.062,50);

- «CATHAY IMPEX S.à r.l.», prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à cent (100) des nouvelles parts sociales émises pour un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00), assorties d'une prime d'émission totale de vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 28.750,00).

5) Toutes les parts sociales nouvellement émises ainsi que les primes d'émission ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme totale de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

6) En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille quatre cent trente-sept euros cinquante cents (EUR 15.437,50), représenté par mille deux cent trente-cinq (1.235) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Les mille deux cent trente-cinq (1.235) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Daniel Henri SCHAMMEL, pilote, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, mille parts sociales	1.000
2.- Monsieur Guy Jean dit Goy FELTES, pilote, demeurant à L-6380 Savelborn, maison 7, soixante parts sociales	60
3.- Monsieur Joao Nuno SOARES PEREIRA, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, soixante-quinze parts sociales	75
4.- «CATHAY IMPEX S.à r.l.», ayant son siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 141.680 cent parts sociales	100
Total: mille deux cent trente-cinq parts sociales	1.235»

7) Les associés décident de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration et service de livraison, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin, pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.

Les activités de restauration et de service de livraison se feront entre autres sous l'enseigne «Eat me», à L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbrück.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque, pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut apporter tout soutien financier ou même sa caution.».

8) Toutes les décisions ci-avant ont été prises à l'unanimité.

9) Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

10) Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D.H. Schammel, G.J. Feltes, J.N. Soares Pereira, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005670/91.

(120005071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Suite à la démission de Monsieur Germain Trichies du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 1^{er} janvier 2012, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:

- Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président et Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012005621/22.

(120005400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.327.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing int Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, located at 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.,

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company ("société anonyme") existing under the name of "PIMCO LUXEMBOURG S.A.", with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 86.327, incorporated pursuant to a deed of M^e Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, dated March 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 536 of April 5, 2002, whose articles have been amended pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated December 4, 2003, published in the Memorial C number 32 of January 9, 2004.

2. That the Company's capital is currently set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro each, all entirely paid up.

3. That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "PIMCO Luxembourg S.A.".

4. That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "PIMCO LUXEMBOURG S.A." which has discontinued all activities.

5. That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "PIMCO LUXEMBOURG S.A.".

6. That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7. That the liquidation of the dissolved public limited company "PIMCO LUXEMBOURG S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8. That full and entire discharge is granted to the directors of the dissolved company for the performance of their mandates.

9. That the share register has been cancelled.

10. That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, situé au 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au section B numéro 86.327, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 536 du 5 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 32 du 9 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.» s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par action, toutes les actions ont été entièrement libérées.

3. Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.».

4. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.», qui a interrompu ses activités.

5. Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.».

6. Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7. Que la liquidation de la société anonyme «PIMCO LUXEMBOURG S.A.» est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9. Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents Euros.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005230/105.

(120004916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Patrizia Real Estate 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.934.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf,
am fünfzehnten Dezember.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 163 333,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1011 Luxemburg, aufgrund einer am 7. Dezember 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung sowie dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „PATRIZIA REAL ESTATE 34 S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 4. Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Immobiliengesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich Privatisierung) von durch die Gesellschaft gehaltenen Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäuden), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (masterlease), Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogenen Langzeitinteressen und anderen Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogenen Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Immobiliengesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, dessen Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderer Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf (einschließlich der Privatisierung) von durch diesen Investitionsvehikel gehaltenen Immobilien (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung), der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit entsprechender Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solchen Investitionsvehikel bleibt, vorausgesetzt, dass die finanzierte Immobilie letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken.

Die Gesellschaft kann sich durch Eigen- oder Fremdkapital finanzieren.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert EURO (EUR 100,-).

Art. 8. Solange nur ein Anteilinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. Verwaltung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können. Der (die) Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit wieder abberufen können. Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Teilbefugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

Art. 11. Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilshaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden, fallen in den Aufgabenbereich des/der Geschäftsführer(s). Der/die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen gegenüber Dritten in jeder Rechtsstreitigkeit entweder als Klägerin oder Beklagte.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden. Dies gilt auch für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer bestellt sind, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der/des Geschäftsführer(s) überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der/des Geschäftsführer(s). Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Art. 17. Die Gesellschafterversammlung verabschiedet jedes Jahr einen Geschäftsplan, einschließlich eines Haushaltsplans, mit Blick auf das darauffolgende Jahr oder die darauf folgenden Jahre.

Titel VI. Liquidation, Auflösung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 19. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte „PATRIZIA WohnModul I Zwischenholding S.à r.l.“ zeichnet einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Der Nachweis über diese Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Sodann fasst die Erschienene, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2016 berät, als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Arwed Fischer, geboren am 2. November 1952 in Kernath, Deutschland, geschäftlich ansässig in Fuggerstraße 26, D-86150 Augsburg, Deutschland; und

- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, geschäftlich ansässig in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, Grand-Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, gemeinsam die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Dezember 2011. Relation: EAC/2011/17410. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005223/161.

(120004370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.596.

— EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 3 janvier 2012, l'associé unique de la Société a

- accepté la démission de Monsieur Frank Thihatmar avec effet au 21 décembre 2011 en tant que gérant de la Société;
- nommé Monsieur Stefan Lambert en tant que gérant de la Société à partir du 22 décembre 2011 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

William J. Janteschek, né le 28 août 1961 à New Yorkaux États-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York 10019, États-Unis	Gérant
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2012006823/24.

(120006772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

DELTA-P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 162.617.

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DELTA-P. S.A.» (numéro d'identité 2011 22 17 119), avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 162.617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, numéro 2254 du 23 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno MASCIOCCHI, employé privé, demeurant à Russange (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Pascal WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin à L-7526 Mersch, 11, allée John W. Léonard et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de de L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin à L-7526 Mersch, 11, allée John W. Léonard et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: MASCIOCCHI, J.-M. WEBER, WAGNER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2011. Relation: CAP/2011/5037. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 janvier 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012006151/47.

(120005356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

L'an deux mille onze le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALISON INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.756, constituée suivant acte reçu le 11 juillet 2000 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 580 du 14 août 2000.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Pierre-Siffrein Guillet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Augmentation du capital social de la Société de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour l'augmenter de son capital actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros), représenté par 5.310 (cinq mille trois cent dix) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérée;

(ii) Fixation du montant de son capital autorisé, et en l'espèce le fixer à EUR 4.000.000,- (quatre millions euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

(iii) Souscription au nom du Mandant à 5.000 (cinq mille) nouvelles actions de la Société et les libérer par un apport en nature portant sur 26 (vingt-six) actions de la société «COMPAGNIE DU FORUM», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 28, place St Thiébault, 57000 (France) et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Metz sous le numéro TI 482 874 955;

(iv) Modification subséquente du premier et deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

3.1. «Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-) représenté par cinq mille trois cent dix (5.310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

3.3. «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à quatre millions euros (EUR 4.000.000,-)».

(v) Divers

Sur ce l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé, Madame la Présidente a abordé l'ordre du jour et, après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 531.000,- (cinq cent trente et un mille euros), par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles l'actionnaire unique.

Intervention - Souscription - Libération

Aux présentes est intervenu l'actionnaire unique représenté par Pierre-Siffrein Guillet prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes, lequel déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en nature d'action, consistant en 26 (vingt-six) actions de la société Compagnie du Forum S.A.S, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro T1482874955 ayant son siège social à F-57000 Metz, 28, Place St Thiébault, d'une valeur nominale de EUR 4.150,- chacune, représentant 2% de son capital social.

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir France et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 27 décembre 2011 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Fiduciaire Everard & Klein S. à r.l. Itzig, représenté par Monsieur Roland Klein, qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 5.000 actions nouvelles de EUR 100,- à émettre en contrepartie de l'apport."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société comme suit:

«Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros)

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale adoptée à la manière requise pour la modification des statuts.

Dans les limites du capital autorisé tel que défini plus haut., le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 2011, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article;

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.»

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:"

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,-) représenté par cinq mille trois cent dix (5.310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros)

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale adoptée à la manière requise pour la modification des statuts.

Dans les limites du capital autorisé tel que défini plus haut, le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 2011, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article;

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, P-S Guillet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/80. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012005505/120.

(120005098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BioFish S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.690.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société TreeBEA S.A. (RC B 89.877), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par son administrateur-délégué Asher PEREZ, chercheur et professeur d'université, demeurant à F-67300 Schiltigheim (France), 26, rue de la Patrie,

nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 29 mars 2010, habilité à engager la société par sa seule signature et agissant sur base de l'article 8 des statuts,

lui-même représenté par Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20/12/11,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de BioFish S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.690, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 769 du 13 avril 2010,

et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

- 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1812. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005533/49.

(120005230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

MDD Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 42, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.979.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-sept décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4, Giro's Passage, inscrite au "Registrar of Companies" de Gibraltar sous le numéro 99467,

ici représentée par Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 décembre 2011,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MDD CONSTRUCTION S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux d'installations de chauffage-sanitaire, de montage, dépannage et réparations électriques, et plus généralement tous travaux de construction, tous corps d'état.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mercredi du mois de mai de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED", prénommée, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé administrateur unique:

Monsieur Cyril HAMIOT, directeur de société, né le 16 septembre 1978 à Vouziers (France), demeurant professionnellement à L-4832 Rodange, 42, route de Longwy.

2.- Est nommé commissaire:

"FIDU-CONCEPT SARL", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.136.

3.- Le siège social est fixé à L-4832 Rodange, 42, route de Longwy.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 58518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005167/203.

(120004960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

ColSCO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 155.702.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} janvier 2012, que le siège social a été transféré à L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012005572/12.

(120005490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hines - Moorfield Brindley 100 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.001.164,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.953.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date 6 janvier 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

De renouveler la nomination de:

- HGR International Investment Manager LLC en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;
- Mr. Kenneth MacRae en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;
- Mr. Graham Sidwell en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour extrait analytique conforme

Mr. Kenneth MacRae / Mr. Graham Sidwell

Référence de publication: 2012005751/18.

(120005106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 02 janvier 2012 sous seing privé que:

- B&B MH 2 Co. Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais ayant son siège social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 1455 (Malte), immatriculée auprès du Registry of Companies of Malta (Malte) sous le numéro C36323, a cédé un total de 900 parts sociales de classe B de la Société, suite:

- Les 900 parts sociales de classe B de la Société ont été transférées à BGP Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

En conséquence, les 1800 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 900 parts sociales de classe A détenues par BGP Holdings Europe S.à r.l.
- 900 parts sociales de classe B détenues par BGP Holdings Europe S.à r.l.

Le soussigné atteste par la présente que

- L'associé de la Société, BGP Holdings Europe S.à r.l., a changé son siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet du 12 octobre 2010 et en suite au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet du 06 juillet 2011;

- Le gérant-délégué de la Société, Monsieur Mark Dunstan, a changé son adresse professionnelle du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet du 09 Juin 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012005546/27.

(120005147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

CPB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.532.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 décembre 2011 que:

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361 a transféré cent vingt-quatre mille sept cent quarante-six (124,746) parts sociales; et

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.362 a transféré cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-et-onze (179,471) parts sociales;

à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l.	368,034 parts sociaux
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l.	380,639 parts sociales; et
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	501,327 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPB Invest Co. S.à r.l.

Référence de publication: 2012005612/27.

(120005783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ROLLINGER Chauffage/Sanitaire, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.654.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROLLINGER Chauffage/Sanitaire», avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1704 du 12 septembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 194 du 24 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 117.654.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Walferdange à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Walferdange à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, et de modifier subséquemment l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Steinsel.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, F. Ferron, S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59261. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005242/50.

(120005000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Shorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012006019/11.

(120005723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Cedar Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.320.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Paul Huyghe a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.
Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Europe (Lux) S.A. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012005569/21.

(120006061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Clouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 163.904.

—
RECTIFICATIF

Berichtigung für die Hinterlegung vom 2. November 2011 mit der Referenz L110173625

Aus dem Protokoll der Versammlung vom 27. Oktober 2011, geht hervor, dass, KPMG Luxembourg S.à r.l. mit Geschäftssitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg (Registre de Commerce et des Société de Luxembourg) unter der Nummer B119133, mit Wirkung zum 11. Oktober 2011 bis zum Jahre 2012 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung, als Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) der Gesellschaft ernannt wurde.

Das am 2. November 2011 unter der Referenz L110173625 hinterlegte Dokument, muss daher berichtigt werden wie folgt:

- Streichen Sie bitte "KMPG Audit S.à r.l." - Tragen Sie bitte "KMPG Luxembourg S.à r.l." ein.
- Streichen Sie bitte den 27. Oktober 2011 und tragen den 11. Oktober 2011 als Bestelldatum ein.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2012.

SG Audit

Référence de publication: 2012005570/21.

(120005148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Energy Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.836.

—
La liste des signatures autorisées de la société au 22 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 janvier 2012.

Energy Asset Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012005639/12.

(120005796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.712.

—
Extrait du Procès Verbal du 21 octobre 2011 à 10h00

Rectificatif de l'extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 21 octobre 2011 qui a été déposé le 23 décembre 2011 n° L110207577

- Le Conseil d'Administration prend acte que:

- ND. FINANCE S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la société la Société au nom et pour le compte de ND. FINANCE, Monsieur Koen LOZIE demeurant 61 Grand-Rue L-8510 Redange Sur Attert en remplacement de Madame Anna CHEBOTARYOVA, confor-

mément à l'article 60bis-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tendra en 2017;

- FREDINVEST S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la Société au nom et pour le compte de FREDINVEST S.A., Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92 rue de l'horizon L- 5960 Itzig en remplacement de Monsieur Philippe LACOURT, conformément à l'article 60bis-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tendra en 2017;

Pour ND. FINANCE S.A., la cessation des fonctions de représentant permanent par Madame Anna CHEBOTARYOVA et la désignation aux fonctions de représentant permanent de Monsieur Koen LOZIE sera soumise à la publicité prévue par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour FREDINVEST S.A., la cessation des fonctions de représentant permanent par Monsieur Philippe LACOURT et la désignation aux fonctions de représentant permanent de Monsieur Joseph WINANDY sera soumise à la publicité prévue par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer MAZARS LUXEMBOURG, 10A, rue Henri Schnadt, RCS B 159962 en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé en remplacement de MAZARS S.A., RCS B 056.248. Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale,

Pour extrait

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012006776/36.

(120006067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Suite à la démission de Monsieur Germain Trichies du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 1^{er} janvier 2012, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Arthur Vayloyan, Membre du Conseil d'Administration

Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich

- Rochus Mommartz, Membre du Conseil d'Administration

26, Depotstrasse, CH-3012 Bern

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L -1660 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012005578/26.

(120005399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting ATK, a Dutch stichting incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076EE Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 41211615, represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, as duly empowered attorney by virtue of a proxy.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established a société anonyme (hereafter the "Company") subject to the applicable law and specifically the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"), as well as these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The Company takes the denomination of Radar Executive S.A..

Art. 3. The Company's object is the provision of office space(s) to third parties. The Company can acquire, rent or lease, build, any property, goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including providing computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, and any administrative help to its clients.

The Company may place at one's disposal and loan flexible personnel as well as recruiting and selecting such personnel, and may provide placement services in the broadest sense of the word.

The Company may hold interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg city. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is established for an indefinite duration. It starts on the day of its incorporation.

Art. 6. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

Any available share premium shall be distributable.

The Shares are and will remain in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the 1915 Law.

Art. 7.**7.1 Composition of the board of directors**

(i) The Company is managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) members. The general meeting of shareholders is authorised to create class A director(s) and class B director(s).

(ii) The general meeting of shareholders appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) The directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the general meeting of shareholders.

7.2 Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.3 Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of general meetings of shareholders.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. In case of creation of class A and B directors, at least one class A director must be present at the meeting. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. In case of class A and B directors, in addition to majority, decisions may only be taken provided that at least one class A director approves the resolutions. The chairman does not have a casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication, initiated from Luxembourg, allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions.

7.4 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company. In case of creation of class A and B directors, the Company is bound by the joint signature of (a) one class A director and one class B director of the Company or (b) two class A directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been validly delegated by the Board.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his/her proxy in writing or by fax, telegram or email.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the 1915 Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 19th May in each year at 11 a.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The sole shareholder shall exercise the powers assigned to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder taken within the scope of this article 10 will be recorded in minutes or laid down in writing.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor appointed by the shareholder(s). His/her appointment may not exceed a period of six (6) years and is re-eligible.

Art. 12. The director(s) does (do) not contract, due to his/her (their) function, any personal obligation regarding the undertakings properly entered into by him/her (them) on behalf of the Company.

Art. 13. The financial year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 14. Each year on the 31st December the accounts will be closed and the board of directors will draw an inventory indicating the assets and liabilities of the Company.

Art. 15. The shareholder(s) may take communication of the inventory and of the accounts at the registered office of the Company.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be declared and distributed, subject to the conditions laid down by the 1915 Law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

Art. 17. At the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholder(s) or, as the case may be, by the shareholder(s) who fix his or their powers and remuneration.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held on the 19th May 2013 at 11 a.m..

Subscription and Payment

Stichting ATK, represented as stated above, subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years ending on the annual general meeting of 2017:

- Sandrine Langgartner, born on 9 February 1968 in Metz, France with professional address at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg; and

- Joost Tulkens, born on 26 April 1973 in Someren, the Netherlands, with professional address at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, and

- Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in s-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years ending on the annual general meeting of 2017:

Wilfred van Dam, born on 22 October 1967 in Doornspijk, the Netherlands, with professional address at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Follows the french version

L' an deux mille onze, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Stichting ATK, une stichting constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Fred. Roeskestraat 123, 1076EE Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 41211615, représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 (la «Loi 1915») sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société prend la dénomination de Radar Executive S.A..

Art. 3. La Société a pour objet la mise à disposition de bureaux pour les tiers. La Société peut acheter, donner ou prendre à bail, construire toute propriété, bien ou équipement et de manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la mise à disposition d'ordinateurs, d' archives, de garages, de services de téléphone, téléfax, et toute aide administrative à ses clients.

La Société peut mettre à disposition et prêter du personnel, recruter et sélectionner du personnel ainsi que fournir des services de placement au sens large du mot.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et développer ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision des administrateurs.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Les actions sont et resteront sous la forme d'actions nominatives.

La Société peut rembourser ses propres actions dans les limites de la Loi 1915.

Art. 7. Conseil d'administration

7.1 Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres., l'assemblée générale des actionnaires est autorisée à créer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B.

(ii) L'assemblée générale des actionnaires nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi 1915 ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.3 Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'assemblée générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Si les classes A et B d'administrateurs ont été créées, au moins un administrateur de classe A est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En présence d'administrateurs de classe A et de classe B, en sus de la règle de majorité, les décisions ne sont valablement prises qu'avec l'approbation d'un administrateur de classe A. La voix du président n'est pas prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication, initié de Luxembourg, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature nécessaire à l'adoption des résolutions.

7.4 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs. En présence d'administrateurs de classe A et de classe B, la Société est engagée par les signatures conjointes (a) d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société ou (b) de deux administrateurs de classe A.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été valablement délégués par le Conseil.

Art. 8. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie ou télégramme.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 19 mai de chaque année à 11.00.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. L'actionnaire unique exercera les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique prises dans le domaine visé à cet article 10 seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes désigné par les actionnaires. Sa nomination ne peut excéder une période de six (6) ans et est reconductible.

Art. 12. Les administrateurs ne contractent, en raison de sa ou leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire reprenant les actifs et les passifs de la Société.

Art. 15. Les actionnaires pourront prendre connaissance de l'inventaire et des comptes sociaux au siège social de la Société.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider de temps en temps du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la Loi 1915 s'appliquent.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 19 mai 2013 à 11.00

Souscription et Paiement

Stichting ATK, représenté comme dit ci-avant, souscrit à trente et un mille (31.000) actions nominatives ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) par action et accepte de libérer ces actions par paiement en espèces d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-). Preuve de la disponibilité du montant de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-) a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à environ EUR 1500.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution, l'actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital a pris à les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013:

- Sandrine Langgartner, née le 9 février 1968 à Metz, France avec adresse professionnelle au 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg; and

- Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, and

- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à s-Gravenhage, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013:

Wilfred van Dam, né le 22 octobre 1967 à Doornspijk, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

3. Le siège social de la société est fixé à 5 rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. LAC/2011/57274. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005235/352.

(120004699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006057/11.

(120005451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Camden Town Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.097.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012, LAC/2012/717, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CAMDEN TOWN INVESTMENT S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 84097, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 21 février 2002.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 1^{er} mars 2002.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2199 du 19 septembre 2011.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005581/26.

(120006118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Management 4 You s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 160.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012013183/11.

(120005376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Par une résolution en date du 30 juin 2011, l'associé unique de la société AIPP Pooling I S.A. a élu Mr. Ian Kent, résidant professionnellement au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, au poste d'administrateur pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr Selim Saykan démissionnaire, avec effet au 11 novembre 2010.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012006806/13.

(120006450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 8 Décembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012006807/15.

(120006350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.
